PAIEMENT ULYS EN RETARD DE 6.99 € - ATTENTION AU FISHING !

Categories: À la une !, Actualités ADC FRANCE, Auto, moto, vélo, Justice, police, Les conseils, Véhicules
Tags: Actualités, Conseils, Scandale

Nous avons été alertés par plusieurs consommateurs sur une nouveauté dans les arnaques bancaires. Le nom de la plateforme ULYS, destinée à payer les péages sans contact, est utilisé frauduleusement par des escrocs !

Les faits

Depuis plusieurs mois, un système de paiement à distance sans contact de certains péages a été mis en place : https://ulys.com/blog/peage-flux-libre-payer-en-ligne/

Les autoroutes **A13, A14 et A4** sont concernées par ce système .

L'arnaque fonctionne de la manière suivante :

Les consommateurs reçoivent sur leur téléphone un SMS leur demandant de régler la somme de 6,99 euros correspondant à un péage non réglé.

Les consommateurs pensent avoir oublié de payer cette somme et communiquent ainsi leurs

coordonnées bancaires aux escrocs.

Le piège se referme par l'appel d'un faux conseiller (un "alloteur") qui explique que le compte bancaire est en cours de piratage et qu'il est possible de l'arrêter en effectuant certaines démarches. C'est là qu'est la véritable arnaque :

https://adcfrance.fr/banque-organisme-de-credit/piratage-des-cartes-bancaires-le-fishing-mene-au-vishing/

Regardez les vidéos qui sont dans l'article !

Les autres informations

Nous avons identifié des alertes sur le fishing effectué avec ULYS comme base :

https://www.signal-arnaques.com/scam/view/847931

https://www.signal-arnaques.com/scam/view/847731

Nos conseils

NE PAYEZ JAMAIS quoi que ce soit sur la base d'un SMS, quel que soit l'émetteur. Si un conseiller bancaire ou de la société Ulys vous appelle, arrêtez l'appel et recontactez vous-même le numéro officiel que vous trouverez sur leur site Internet. N'appelez pas un numéro de téléphone mentionné dans un SMS.

Les recours

Si vous avez été victime d'un piratage de votre compte, contactez- nous au 03.62.02.11.15 ou à l'adresse contact@adcfrance.fr.

- Ne faites pas de dépôt de plainte dans l'immédiat.
- Ne téléphonez pas ou n'écrivez pas à votre banque

Nous vous donnerons les conseils utiles lors du premier contact avec vous.